

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 2 juin 2016**

**I - Pôle Administration Générale**

*Secrétariat Général*

- 1.1 - Création d'une commission municipale et détermination du nombre de ses membres
- 1.2 - Rapports annuels 2015 délégations de services publics des crèches Voltaire et Sémard
- 1.3 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2015
- 1.4 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 1.5 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Lycée Professionnel La Tournelle

*Marchés Publics*

- 1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et l'entretien des aires de jeux dans les écoles maternelles, les crèches, squares, aires sportives et réalisation de sol souple
- 1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'architecte-urbaniste en chef - ZAC des Champs-Philippe
- 1.9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'impression, au façonnage et à la livraison de supports de communication pour la Commune de La Garenne-Colombes
- 1.10 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la diffusion de supports de communication municipaux pour la Commune de La Garenne-Colombes
- 1.11 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la régie publicitaire des supports de communication de la Commune de La Garenne-Colombes
- 1.12 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à une mission de maîtrise d'œuvre place de la Liberté à La Garenne-Colombes
- 1.13 - Choix du preneur pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes sous la forme d'un bail à construction
- 1.14 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en concession de service public de la crèche Voltaire

**II - Pôle Services à la Population**

*Logement*

- 2.1 - Remise gracieuse – dette de Monsieur Rétif reprise lors de l'acquisition de l'immeuble situé 4 place de la gare des Vallées

**III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 3.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association sportive Olympic Garennois Gymnastique pour la période 2016-2019

**IV - Pôle Services Techniques**

*Urbanisme*

- 4.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de déclaration préalable pour changement de destination du bien sis 19bis rue Pasteur, cadastré section D numéro 99
- 4.2 - ZAC des Champs-Philippe – Acquisition des lots 4 (un bureau), 31, 35 à 40 (sept boxes), 41 (remise atelier) et 42 (local livraison) relevant de la copropriété sise 33 boulevard National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à la SCI JMS

*Voirie, espaces verts*

- 4.3 - Redevance pour occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz et d'électricité
- 4.4 - Convention avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau THD-Seine

**V - Pôle Ressources**

*Direction des Ressources Humaines*

- 5.1 - Personnel communal – indemnités horaires pour travail normal de nuit
- 5.2 - Personnel communal – création de postes dans le cadre du dispositif contrat unique d’insertion – contrat d’accompagnement dans l’emploi (CAE)
- 5.3 - Personnel communal - Convention de mise à disposition de services entre l’Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes

#### **Finances**

- 5.4 - Autorisation de signature d’une convention de reversement de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères au profit de l’Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD)
- 5.5 - Rapport commun
  - Compte de gestion et compte administratif de la Ville
  - Compte de gestion et compte administratif de l’assainissement
  - Compte de gestion et compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe
- 5.6 - Admission en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2004 à 2015

#### **VI - Divers**

- 6.1 - Décisions
  - 6.2 - Remerciements
  - 6.3 - Questions orales
- 

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 04, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous donne lecture des délégations de vote. Mme Raimbault à M. Perrée ; Mme Raimbault est au Conseil des territoires. Mme Caullery à M. De Boutray, M. Ballin à Mme Gaillabaud le temps qu’il arrive. Un certain nombre de gens absents vont arriver. Mme Juvin-Marleix à M. Dubois, M. Dransart à M. Butet ; M. Dransart est au Conseil des territoires. M. Pinta à Mme De Bellabre, Mme Legendre à Mme Luciot, M. Citerne à Mme Michelet, Mme Da Silva à Mme Gamblin. Mme Bordet est présente et donnera délégation à Mme Paillard quand elle devra partir à 20 heures 30. M. Robail à M. Zacaropoulos et M. Dagrass à M. Grenard.

*(M. Ballin entre en séance.)*

M. Dubois est secrétaire de séance.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 2 juin 2016**

#### **M. le Maire**

Le procès-verbal dernier, y a-t-il des remarques ?

On considère qu’il est adopté. Je vous remercie.

Avant de commencer, je vous annonce le retrait de l’ordre du jour du point 1.7, le marché passé sur appel d’offres ouvert relatif à l’allocation de matériels et de prestations d’assistance scénique pour des raisons liées à des documents administratifs manquants. Je retire ce point à l’ordre du jour et nous verrons comment faire pour le réinscrire.

#### **M. Conway**

Je n’ai pas entendu la raison.

#### **M. le Maire**

Des documents administratifs manquent, non fournis par l’entreprise en question. Il faut qu’on vérifie les choses. Les entreprises sont parfois moins rapides qu’on ne le souhaiterait sur la fourniture d’un certain nombre de documents nécessaires pour que je vous puisse vous soumettre le point.

#### **I - Pôle Administration Générale**

##### **Secrétariat Général**

#### **1.1 - Création d’une commission municipale et détermination du nombre de ses membres**

#### **M. le Maire**

De quoi s'agit-il ? À gauche du théâtre de La Garenne-Colombes, il y a un grand espace vide avec un terrain qui appartient à la Ville de La Garenne. Il est prévu de bâtir un bâtiment. C'est un bâtiment d'habitation qui pourra accueillir, je l'espère, un restaurant. Cela paraît logique de faire un restaurant à ce niveau parce que le théâtre est à côté. Cela crée une dynamique locale. On va au théâtre, au spectacle, puis au restaurant.

*(Mme Caullery entre en séance.)*

Pour choisir l'équipe qui construira, commercialisera, imaginera, dessinera l'immeuble et viendra exploiter le restaurant, il nous faut faire un concours. Je vous propose que les candidats puissent être jugés par une commission spécifique. C'est ce que nous avons fait à l'époque pour la médiathèque, une commission municipale chargée d'étudier les propositions des acquéreurs potentiels pour la cession de ce bien. J'ai reçu un certain nombre de candidats. La commission sera présidée en mon nom par M. Hervo qui a l'habitude de ces événements. J'ai reçu les candidatures de Mme Rimbault, de M. de Boutray, de Mme Legendre, de Mme Michelet, de Mme Gamblin, de M. Martin-Chauffier, de M. Conway, de M. Duclos et de M<sup>lle</sup> Naturel.

D'autres personnes souhaitent-elles participer à ce jury de concours, en sachant que cela va nécessiter qu'on se libère, parce que c'est un peu de travail ? 9 membres. Peut-on considérer qu'il y a un accord général ? On ne vote pas à bulletin secret.

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons de cette volonté d'associer toutes les listes, et c'est d'ailleurs mentionné dans le projet de délibération de renforcer la concertation au sein du Conseil municipal. Je regrette que cet état d'esprit n'ait pas prévalu au moment de la désignation des représentants garennois au sein de l'Établissement public territorial.

La question que je me pose, c'est la raison de ce périmètre restreint sur cette concertation. Je rappelle que nous nous étions étonnés de voir la commission urbanisme supprimée. Vous prévoyiez à l'époque que les sujets urbanistiques seraient traités dans la commission appropriée. Ce dispositif, couplé à une absence persistante du plan pluriannuel, conduit à ce que le Conseil municipal et en particulier les représentants minoritaires n'aient pas les informations pertinentes en temps et en heure. Par ce biais, on préjuge de la destination du terrain avant de « l'affecter » à la commission correspondante. Ainsi, pour le square Guy Moquet dont on a prévu sa rénovation, on n'a pas pu étudier et faire valoir l'opportunité d'étudier la création d'un parking en dessous.

Le deuxième point d'illustration est l'aménagement de la pointe République/Foch dont la mise à l'étude avait été décidée au Conseil municipal du 28 avril 2014. Nous n'avons pas eu l'occasion de débattre de ce périmètre et de l'objectif.

**M. le Maire**

Sur cette délibération, avez-vous des remarques particulières ?

**M. Conway**

Ce sont ces remarques.

**M. le Maire**

C'est hors sujet.

**M. Conway**

C'est une question que je vous pose. De la même manière que vous avez expliqué pourquoi vous vouliez favoriser la concertation, je vous demande pourquoi vous vous restreignez à ce périmètre et à cette parcelle ?

La dernière chose, c'est sur l'objet de cette commission. Vous avez fait mention des annonces rectificatives pour passer le marché. Je m'étonne de deux choses. La première est le « cafouillage » au départ, puisqu'on est parti non seulement sur une fourchette de mètres carrés aménageables qui a légèrement varié, mais surtout, dans la première annonce, on parle de parking en sous-sol et dans la deuxième annonce, on n'en parle pas. La date limite est très courte puisqu'elle a été fixée au 27 juin, il y a quelques jours, alors que l'annonce rectificative a été passée le 7 juin. Je voudrais avoir des explications avant de travailler en commission pour comprendre les tenants et aboutissants.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Vous ne pouvez pas vous empêcher d'être désagréable, y compris quand on essaie de faire une place à l'opposition que, si elle la mérite intellectuellement sans aucun doute, elle ne la mérite pas au vu de vos résultats électoraux. Sur 9 sièges, nous avons donné 3 sièges à l'opposition. Vous êtes 5 sur 35. Vous êtes parfois un drôle d'animal, je le dis très gentiment.

**M. Conway**

Je descends de l'arbre.

**M. le Maire**

J'en suis désolé. Nous sommes en train de vous expliquer que nous voulons travailler avec vous mais vous sortez un flingue et vous tirez. Je voudrais savoir quelle est votre attitude. Que voulez-vous faire ? Je vous propose très simplement de vendre un terrain de la Ville et d'y faire un projet structurant pour le quartier. La proposition que je vous fais est ouverte. C'est pour avoir des propositions de plusieurs équipes et choisir la meilleure collectivement et intelligemment.

Ma question est simple : voulez-vous y participer ou non ?

**M. Conway**

La réponse binaire est oui, puisque j'ai proposé ma candidature en connaissance de cause.

**M. le Maire**

Parfait.

**M. Conway**

Je vous dis que nous sommes partants pour plus.

**M. le Maire**

Je vous remercie.

Nous allons commencer par cela.

**M. Duclos**

Excusez-moi. Je pense que cela pose le problème du fonctionnement de la commission urbanisme qui, à ma connaissance, ne s'est pas réunie depuis un certain temps.

**M. le Maire**

Cela n'a strictement rien à voir avec la commission urbanisme qui n'est pas compétente pour être jury de concours d'un terrain que la Ville de La Garenne vend. Je veux bien parler de tout, mais on est dans un sujet strictement différent. Nous vendons un terrain qui appartient à la Ville de La Garenne avec un projet précis : construire des mètres carrés de logement et une brasserie. La question est : à qui le vend-on et comment choisit-on collectivement le meilleur acquéreur, la meilleure équipe qui va acquérir et à quelle condition de fonctionnement ?

La commission d'urbanisme ne peut pas délibérer, elle n'a pas le droit, car elle est consultative. La commission a un poids différent. Ce n'est pas la commission qui décide. La commission va avoir le pouvoir qui consistera à étudier les projets dans le détail et en faire une analyse critique, les plus et les moins pour chacun des sujets. *In fine*, le choix se fera. C'est une commission opérationnelle.

Je vous propose de travailler en bonne intelligence. C'est assez simple, c'est oui ou non.

Je note que c'est oui, Monsieur Conway, et j'en suis absolument ravi.

Nous sommes sur une phase qui va durer combien de temps, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

L'objectif est d'être en situation de désigner officiellement le titulaire du lot à la fin de cette année. Nous allons avoir un certain nombre de tours, puisque nous sommes dans un contexte d'appel à intérêt. Ce premier tour qui va réunir la commission dans les prochains jours sera extrêmement ouvert et sera suivi de plusieurs tours de négociation et de mise au point qui se resserreront sur tous les aspects de l'affaire : financier, technique, urbanistique, architectural, etc.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Nous allons passer au vote si vous êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Je vous remercie. La liste est acceptée.

## **1.2 - Rapports annuels 2015 délégations de services publics des crèches Voltaire et Sémard**

Le point suivant, ce sont les rapports annuels des délégations de services publics auprès des crèches Voltaire et Sémard. Cela fait partie des marronniers que l'on reçoit régulièrement.

Avez-vous des questions, des remarques ? Nous prenons acte.

Je vous en prie.

**M. Campion**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avais quelques remarques sur les rapports.

**M. le Maire**

Allez-y.

**M. Campion**

En particulier sur la crèche Voltaire où, dans le rapport du délégataire, il y a une remarque des parents sur l'hygiène à la fois des lieux et pour les enfants. Cela représente 1/3 des parents qui ont répondu au questionnaire. J'aurais voulu savoir quelle mesure de contrôle, puisque c'est une délégation de services publics, on allait mettre en place, en sachant que visiblement, il y a eu deux questionnaires et que ce problème apparu au premier est apparu au second.

Pour la crèche Pierre Sémard, le taux d'occupation me paraît faible, mais si j'ai bien compris, c'était une reprise de délégation, donc c'est peut-être la raison. Pour la partie administration et pédagogie, il y a une partie, sans être majoritaire mais non négligeable, de parents qui ne sont pas satisfaits.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Bordet, voulez-vous répondre ?

**Mme Bordet**

Concernant la crèche Voltaire, on parle des rapports 2015. Beaucoup de visites sont faites régulièrement par le service petite enfance qui suit cela de très près. Les choses ont été améliorées depuis. La crèche Voltaire, depuis la rentrée 2016, ne rencontre plus ce genre de souci. Concernant la crèche Sémard, comme vous le disiez, il y a eu un certain nombre de remontées de parents. Là encore, c'est quelque chose sur lequel les services, moi-même et la mairie travaillent de façon très active pour améliorer les choses.

Pour répondre à votre question, le suivi est fait de façon extrêmement régulière et serrée, pour les crèches en régie d'une façon générale, mais également et particulièrement pour les crèches en DSP dont le quotidien n'est pas géré directement par la mairie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas d'autres remarques ?

L'affaire qui a été soulevée par vous a fait l'objet d'une mise en demeure et a été résolue à ma connaissance.

Il n'y a pas de vote, j'imagine ? On prend acte.

**1.3 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2015**

**M. le Maire**

Le rapport d'activité de la CCSPL pour 2015, vous l'avez reçu, cela fait partie des documents. Vous connaissez parce que vous avez participé.

Avez-vous des questions à M. Hervo ou à d'autres en fonction des sujets ? Nous prenons acte.

**1.4 - Remplacement d'un membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

**M. le Maire**

Le remplacement d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux : Mme Grenneron, que tout le monde connaît à La Garenne-Colombes, nous a adressé sa démission. Je vous propose la candidature de Mme Catherine Challier qui est présidente d'une association très active à La Garenne, l'Association entre voisins.

Avez-vous des questions particulières ? Pas d'autres candidatures ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Bravo à Mme Challier. Nous la féliciterons demain.

**1.5 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Lycée Professionnel La Tournelle**

**M. le Maire**

Nous devons désigner des représentants au nom du Conseil au sein du conseil d'administration du lycée professionnel La Tournelle. Nous sommes déjà représentés, mais nous avons la nécessité de redésigner ces représentants parce que le CGCT a été modifié dans la mesure où a été créé le territoire. Nous avons désormais deux représentants de la commune avec un représentant de la commune titulaire et un représentant suppléant, le territoire devant envoyer lui-même, si je me souviens bien, leurs représentants. Nous n'avons plus qu'un représentant titulaire et non plus deux.

J'ai reçu les candidatures, pour la majorité municipale, en titulaire de Mme De Bellabre et en suppléant de M. Dagrass, et en candidats de l'opposition, M. Campion en titulaire et Mme Courty en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Voulez-vous voter par bulletin ou à main levée ?

**M. Conway**

Je souhaite un vote à bulletin secret, s'il vous plaît.

**M. le Maire**

Bien entendu.

Nous allons donc voter à bulletin secret. Ce n'est pas la peine de marquer titulaire ou suppléant. Vous indiquez dans l'ordre, soit Mme De Bellabre et M. Dagrass, soit M. Campion et Mme Courty.

Ceux qui ont le plaisir d'avoir une délégation votent deux fois.

*(Le Maire rappelle les délégations de vote.)*

*(Il est procédé au vote à bulletin secret. M<sup>lle</sup> Naturel et M. Dubois procèdent au décompte des votes, puis au dépouillement.)*

Mesdames et Messieurs, 18 est la majorité absolue. Ont obtenu : Mme De Bellabre et M. Dagrass 30 voix, M. Campion et Mme Courty 5 voix. Sont donc élus Mme De Bellabre et M. Dagrass.

### **Marchés Publics**

#### **1.6 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et l'entretien des aires de jeux dans les écoles maternelles, les crèches, squares, aires sportives et réalisation de sol souple**

##### **M. le Maire**

Je passe la parole à Mme Fommarty.

##### **Mme Fommarty**

C'est l'autorisation donnée à M. le Maire pour signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la maintenance et l'entretien des aires de jeux dans les écoles maternelles, les crèches, les squares, les aires sportives et la réalisation de sol souple dans les mêmes endroits. L'appel d'offres a été publié au bulletin officiel en février 2016. La procédure s'est déroulée normalement. La commission d'appel d'offres s'est tenue le 2 juin.

L'appel d'offres comportait 3 lots : un premier sur l'entretien et la maintenance des aires de jeux dans les écoles maternelles, les squares et les crèches, un deuxième sur l'entretien et la maintenance des aires sportives, et un troisième lot pour la réalisation du sol souple. Vous avez en page 2 de la résolution les critères retenus pour juger les différents lots. Je ne vous en ferai pas la lecture, mais vous pouvez vous y reporter.

Suite à la commission d'appel d'offres, ont été retenues les sociétés qui ont été les plus avantageuses. Pour le lot 1, la société ECOGOM, pour le lot 2 la société RECRE'ACTION, et pour le lot 3, à nouveau la société ECOGOM. C'est un marché d'une durée d'un an qui pourra être renouvelé trois fois par reconduction tacite. C'est à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Je vous demande d'approuver le choix de M. le Maire pour ces 3 lots et de l'autoriser à signer tous les actes qui y affèrent.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à Mme Fommarty ?

Monsieur Campion, allez-y.

##### **M. Campion**

Merci, Monsieur le Maire.

Madame Fommarty, j'ai une question qui est d'ailleurs pour toutes les autres délibérations sur les appels d'offres. C'est toujours la même question, mais il y en a beaucoup. Je n'arrive pas à comprendre le rationnel entre les trois grands critères qui sont la partie économique, technique et environnementale. Dans ce cas, on est à 5 %, alors qu'on dépose des matériaux au moins sur le troisième marché dans lequel on aurait pu avoir des critères environnementaux. Dans tous les autres, je n'arrive pas à comprendre comment on peut passer de 5 à 25 %. Par exemple, on a 25 % dans une délibération que l'on verra tout à l'heure sur un sujet ; je ne dis pas que ce n'est pas bien. Je souhaiterais avoir le rationnel qui permet de pondérer les trois grands critères au moins que sont la partie environnement, la partie économique et la partie technique.

##### **M. le Maire**

Monsieur Hervo, vous voulez répondre ?

##### **M. Hervo**

Sur ce sujet, la partie environnementale est réglementairement obligatoire. Dans bien des cas, notamment quand il s'agit de prestations intellectuelles, le côté environnemental, les gens nous répondent qu'ils mettent les papiers dans la poubelle jaune et qu'ils trient les déchets, donc cela n'a pas grande signification. Selon le type de marché, la caractéristique environnementale peut avoir une influence très différente, ce qui explique des diversités. Que l'on soit bien calé pour l'apprécier sur tous les marchés, je confesse que c'est parfois difficile et qu'il y a peut-être du perfectionnement à apporter.

La balance entre les critères techniques et les critères économiques est essentielle. On essaie d'équilibrer les deux aspects. Quand une prestation ou une fourniture est peu technique, la partie financière pèse plus lourd. Dans d'autres cas, au contraire, où c'est la technicité qui l'entend et où le prix devient forcément un critère moins prépondérant, c'est la valeur technique qui l'emporte. C'est dosé comme cela à chaque fois. On s'interroge presque à chaque commission sur ce dosage parce que ce n'est pas une science exacte. Les services, en fonction de l'évolution des choses, commencent maintenant à acquérir une certaine expérience et une certaine continuité dans cette logique d'appréciation. C'est tout ce que je peux dire. Tout cela est très qualitatif. Il n'y a pas de règles miraculeuses mais je vous accorde que c'est sûrement perfectible.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway.

##### **M. Conway**

En tant que membre de la commission d'appel d'offres, nous avons échangé sur ce sujet. Nous avons remarqué que la dimension traitement et évacuation du sable n'était pas du tout abordée dans les réponses. Cela renforce ce que vient de dire Jean-Florent sur le fait que ce critère induit l'orientation des réponses.

**M. Hervo**

J'en conviens tout à fait.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Sur ce point, Madame Courty ?

**Mme Courty**

Sur certains points, j'aimerais indiquer que la loi de transition énergétique donne un cadre très clair, notamment sur le recyclage des déchets de chantier dans le cas d'appels d'offres de construction. Normalement, en 2017, la commande publique doit, sur ses propres chantiers, avoir un taux de recyclage des déchets de chantier à 70 %.

**M. Hervo**

Là n'est pas la question, Madame.

**M. le Maire**

Mme Courty a raison de faire cette remarque.

**Mme Courty**

C'était une indication.

**M. Hervo**

L'obligation de traitement des déchets à propos des chantiers est une obligation légale à laquelle nous nous soumettons volontiers. Sur la ZAC des Champs-Philippe notamment, il y avait une charte chantier vert qui avait quelque peu anticipé ces réglementations. Il n'y a pas de problème, la question ne se pose pas. C'est l'évaluation de la facette environnementale dans les critères de jugement d'une offre. À partir du moment où un aspect environnemental est obligatoire, il n'est plus discriminant entre plusieurs candidats.

**M. le Maire**

Merci.

D'autres questions, d'autres remarques ?

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**1.8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'architecte-urbaniste en chef - ZAC des Champs-Philippe**

**M. le Maire**

Le point suivant est un marché passé en commission d'appel d'offres le 9 juin. C'est la désignation de l'équipe d'architectes-urbanistes en chef. Je dis bien l'équipe parce qu'il y a toute une équipe autour. La proposition qui nous est faite, c'est une société avec laquelle nous travaillons beaucoup. M. Hervo pourra vous en parler largement. C'est l'atelier Villes & Paysages.

Y a-t-il des remarques particulières ?

**M. Campion**

Si vous regardez le critère environnemental, je serais surpris qu'on m'explique... J'ai bien compris votre réponse et je conçois tout à fait que ce ne soit pas une science exacte. On peut parier de 5 à 25, un facteur 5, sans que je comprenne le rationnel, même qualitatif.

**M. le Maire**

Très bien, merci beaucoup.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Nous nous étions félicités, au sein de la commission, de la qualité du travail de préparation d'analyse des offres. Dieu sait que ce sont des offres difficiles à qualifier et à peser, et cela avait vraiment été mené de main de maître par les services municipaux.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. N'hésitez pas parfois à féliciter les élus de la majorité qui ne sont pas toujours étrangers aux travaux réalisés.

**M. Conway**

M. Hervo a déjà reçu mes compliments.

**M. le Maire**

Il n'en faut pas trop, vous avez raison.

**M. Hervo**

M. Conway est trop discret. C'est Emmanuel Boulard qui m'a transmis ses félicitations.

**M. le Maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

**1.9 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'impression, au façonnage et à la livraison de supports de communication pour la Commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Perrée ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**1.10 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la diffusion de supports de communication municipaux pour la Commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Perrée ?

Monsieur Champion.

**M. Champion**

Par exemple, il n'y a pas de critère développement durable et, en particulier pour ce genre d'activité, des critères sociétaux, puisque c'est de la distribution de papier. On sait très bien qu'il y a toute sorte de contrats précaires. Il n'y a pas du tout de critères. Cela fait partie de mes remarques générales.

**M. le Maire**

Je parle sous le contrôle d'Yves Perrée, mais des démarches sociales sont mises en œuvre au sein de l'entreprise pour assurer la qualité de la prestation par le personnel dédié.

**M. Champion**

C'est vrai.

**M. le Maire**

Monsieur Conway.

**M. Conway**

J'avais deux remarques. La première, c'est que ce choix de critère qui est tout à fait justifié conduit tout de même à reconduire les titulaires sortants du marché. La question que l'on peut se poser, c'est la poule et l'œuf : est-ce que le fait d'avoir fréquenté le candidat dans le cadre du marché précédent nous a sensibilisés sur cet aspect des choses, donc on a pris ce critère en compte ? Cette démarche est une démarche sur laquelle on peut faire de l'innovation croisée entre les différents types de marché et les différents lots, et reproduire ce genre de critères sur d'autres marchés comme on va le voir après.

**M. le Maire**

Je n'ai pas compris.

**M. Conway**

Le titulaire du marché retenu est celui qui avait le marché avant. On l'a donc fréquenté et il a dû parler naturellement de son entreprise ou l'on a vu les gens qui intervenaient et on a été sensibilisé à cela.

**M. le Maire**

Sensibilisé à quoi ?

**M. Conway**

À l'aspect sociétal, à sa manière de recruter le personnel, la manière désintéressée, etc. Ce critère est donc pris en compte dans ce lot. En revanche, on gagnerait à appliquer cela sur d'autres lots, parce que ce critère s'applique aussi à d'autres types d'activité que l'impression.

M'avez-vous compris ?

**M. le Maire**

J'entends ce que vous dites, mais je vois poindre à l'horizon de ce que vous me dites une sorte de danger de favoritisme. On n'adapte pas les critères en fonction du fait que l'on connaît ou que l'on ne connaît pas. Je ne saisis pas bien où vous voulez en venir.

Qu'auriez-vous aimé faire différemment ?

**M. Conway**

C'est cibler cette variation que souligne Jean-Florent Champion d'un marché à l'autre sur l'aspect environnemental et sociétal. Vous verrez que cette logique, on aurait pu la mettre tout de suite après sur le marché que l'on va étudier de la même manière, et on ne l'a pas mis.

**M. le Maire**

Vous êtes membre de...

**M. Conway**

Quand je parle de l'aspect croisé entre les choses et du fait de ne pas être accusé ou craindre d'être accusé de favoritisme, c'est avoir ce critère environnemental et sociétal qui soit logique d'un marché à l'autre, quelle que soit la performance effective du titulaire du marché en cours.



**M. le Maire**

Monsieur Conway, il y a toujours un critère environnemental et social dans un marché.

**M. Conway**

Quand il pèse 5 ou 0 sur certains marchés et 25 sur d'autres, cela mérite d'être pesé.

**M. le Maire**

Quand vous faites de la diffusion, de la distribution et que le marché est essentiellement de la main-d'œuvre, il est plus logique de s'intéresser à la démarche sociale mise en œuvre au sein de l'entreprise que lorsque le poids économique du marché est essentiellement la fabrication de quelque chose ou la fourniture. Là, on est sur un service. Dans les appels d'offres, les marchés de services, cet aspect est peut-être plus grand.

Typiquement, le poids de tel ou tel critère dépend de la prestation réalisée. Est-ce un marché de travaux ou un marché de services ? Cela modifie mécaniquement le poids de tel ou tel critère. Dire aveuglément « je suggère – comme vous semblez le suggérer, même si vous êtes plus vague que cela – que tel critère puisse être appliqué de la même manière sur tous les marchés », à mon avis, n'est pas logique.

**M. Conway**

Je voudrais dire que, pour me comprendre, il ne faut pas déformer ce que je dis. Je n'ai pas dit d'appliquer de la même manière sur tous les marchés. Je dis de le peser de la même manière, dans le sens où quand il y a un enjeu sociétal, que ce critère ait la même valeur d'un marché à l'autre.

**M. le Maire**

Appliquer et peser en matière de jugement des entreprises revient au même.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Finalement, tout cela, c'est pour l'unanimité, c'est formidable.

Je félicite M. Perrée bien entendu.

**1.11 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la régie publicitaire des supports de communication de la Commune de La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Le troisième marché, Monsieur Perrée, c'est la commission d'appel d'offres du 2 juin. Il s'agit de la régie publicitaire.

Avez-vous des remarques particulières ?

Non, Monsieur Champion, nous avons compris.

**M. Champion**

Cela illustre plus simplement ce que disait Christophe. Dans cet appel d'offres pour un conseil de marketing, vous avez le poids le plus élevé de tous les marchés sur la partie développement durable. Quand vous voyez la réponse du candidat retenu, on voit qu'il a une démarche extrêmement élaborée. On peut citer : énergie écogérée, formation interne, produits respectueux de l'environnement, commerciaux et automobilistes écoresponsables, promotion d'une publicité responsable. Si vous lisez les engagements sociaux, il n'y a que des CDI et un plan d'épargne entreprise. C'était cette illustration. Cette personne a sûrement sensibilisé ; on les connaît et ils ont mis ces critères. On a mis un poids plus fort, parce que 25 % sur du marketing et 5 sur un revêtement de sol, cela peut paraître curieux.

**M. le Maire**

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous n'avons pas défini ces critères parce que nous connaissions telle ou telle entreprise. Ces critères sont adaptés au type de marché. Nous sommes sur une prestation de ressources humaines qui va aller trouver un certain nombre de commerçants et de chefs d'entreprise qui vont vendre de la publicité. On est sur du service pur et dur, donc il est plus adapté d'entrer ce type de critère.

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Sur le marché précédent qui est la diffusion, ce critère sociétal devrait intervenir parce qu'il y a là aussi un public qui est très sensible à l'emploi ou au non-emploi dans ce domaine. Dans ce marché, le critère sociétal ou environnemental pèse 0. C'est la première chose.

**M. Hervo**

Il pèse 20.

**M. Conway**

La deuxième chose, c'est qu'il y a des critères dont nous avons parlé comme le respect des délais qui sont pesés sur une notion déclarative des candidats. Lors de la commission d'appel d'offres, nous avons demandé à voir comment s'était comporté le titulaire du marché et savoir si les pénalités prévues dans le marché avaient été appliquées.

Je ne sais pas si vous avez réussi à avoir une réponse à ce sujet, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Pas encore.

**M. le Maire**

Qu'aviez-vous demandé en commission d'appel d'offres ?

**M. Conway**

Il va l'expliquer mieux que moi parce que vous avez l'habitude de vous parler.

**M. Hervo**

La question a été posée en commission de savoir si...

**M. le Maire**

Par qui ?

**M. Hervo**

Un peu par tous les membres de la commission. Si les pénalités avaient été appliquées au diffuseur pour des écarts ou des retards de délai. Effectivement, les obligations contractuelles sont assez serrées. On constate à chaque distribution que ce n'est pas aussi parfait qu'on l'espérerait. Y a-t-il eu des mesures de...

**M. le Maire**

D'accord.

**M. Hervo**

Les marchés publics ne nous ont pas répondu, mais cela ne va pas tarder.

**M. le Maire**

Mon sentiment, mais je ne suis pas juriste et il faudra vérifier, mon cher Jean-Pierre, c'est que je suis surpris que l'on puisse, dans une commission d'appel d'offres, demander d'une manière asymétrique à un impétrant de justifier un certain nombre de choses que l'on ne demanderait pas à d'autres. Je trouve cela intéressant.

**M. Hervo**

C'est une discussion qui est intervenue, si j'ai bon souvenir, au moment de la décision finale de la commission, au moment où il s'est avéré que c'est le sortant qui avait la meilleure réponse.

**M. le Maire**

C'était une information complémentaire.

**M. Hervo**

Ce n'était pas un critère de jugement.

**M. le Maire**

Oui, à titre informatif. Vous êtes tous d'accord qu'on ne peut pas demander des renseignements aux uns qu'on ne demanderait pas aux autres.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

### **1.12 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à une mission de maîtrise d'œuvre place de la Liberté à La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Il s'agit de signer le marché passé sur appel d'offres – nous sommes sur la commission d'appel d'offres qui travaille beaucoup – du 16 juin 2016. Il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre relative à la place de la Liberté de La Garenne-Colombes, c'est-à-dire la réfection de celle-ci une fois que le parking aura été construit.

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

**M. Hervo**

Tout a été dit.

**M. le Maire**

Très bien, nous passons au vote.

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

J'ai deux questions. La première était : comment comptez-vous informer les Garennois sur le calendrier des travaux ?

La deuxième, c'était sur le critère environnemental à nouveau. Il y avait une note de 3. La réponse qui avait été faite en commission d'appel d'offres, de mémoire, c'était qu'on mettait cela parce que de toute façon, ils auraient répondu la même chose. Ce n'était pas un critère discriminant au niveau de ce type de marché. Or, il me semble que dans la manière de conduire le chantier, de sélectionner les entreprises, de suivre les travaux et d'être sensible au type de matériaux, cela valait plus qu'une note de 3 sur 100.

**M. le Maire**

Sur la deuxième question, je n'ai pas de remarque à faire. Vous ne posez pas de question, vous posez une affirmation. Vous pensez qu'il aurait fallu plus, et c'est tout à fait légitime de penser cela.

Sur le point n°1, je vous répondrai que nous allons faire comme pour tous travaux, une réunion publique, de la publicité explicative ou Internet. On peut utiliser ces trois moyens ou d'autres isolément, associés. Nous verrons en fonction de l'évolution des choses. Nous avons tout fait en matière de travaux. Nous avons fait parfois des réunions publiques, parfois de la publicité dans les boîtes aux lettres, parfois de l'enquête Internet, parfois les deux, parfois les trois. Nous avons les articles dans le bulletin municipal. Tout n'est pas fixé, mais nous ferons les observations et de la concertation, et nous avons déjà commencé.

Des questions ?

Monsieur Hervo.

**M. Hervo**

Je voudrais redire devant le Conseil municipal la réponse que je vous ai donnée en commission, Monsieur Conway. Il ne faut pas confondre les choses. Le critère environnemental dans ce marché, il s'agit de juger de l'impact environnemental du maître d'œuvre quand il fait son travail. Il assure des prestations intellectuelles. Son impact environnemental, ce sont les papiers dans la poubelle jaune et les cartouches d'encre à ne pas jeter dans n'importe quelle poubelle.

**M. le Maire**

Ce n'est pas le ciment.

**M. Hervo**

Cela n'a rien à voir avec l'impact environnemental des travaux qu'il aura à diriger. Son impact environnemental est d'une part fixé par des cadres réglementaires que Mme Courty a rappelés tout à l'heure. D'autre part, le choix des matériaux et autres sera évalué entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de la Ville au moment de faire les choix dans l'établissement du dossier de consultation des entreprises ou dans l'approbation des matériaux le moment venu. *Idem* pour les méthodes de travail, l'utilisation des engins, etc. L'impact environnemental est sur les travaux, pas sur la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre doit être très attentive à ce volet environnemental, mais ce n'est pas un critère de jugement. Il fait bien ou mal son travail, c'est le critère de jugement.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**1.13 - Choix du preneur pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes sous la forme d'un bail à construction**

**M. le Maire**

Il s'agit du point sur le choix d'un preneur pour l'édification et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes, d'un bail à construction dont nous avons largement parlé ici, puisque cela a fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Conseil municipal. Nous arrivons enfin à la terminaison de la négociation.

Avez-vous des questions à poser à Mme Gaillabaud ?

Je vous en prie, Madame.

**Mme Courty**

J'avais deux questions dont une sur l'exploitation, sur la grille de loyer qui était proposée par l'association Aurore. Je m'étais étonnée de l'écart assez important de loyers entre les différentes typologies de logement qui seront proposées sur l'habitat durable de 345 € par mois, alors qu'il y avait une gradualité en fonction de la précarité de la population. Pour l'accueil d'urgence, on est à 578 € par mois et en accueil de ménages en difficulté à 614 €. La Ville a-t-elle été consultée ou a eu quelque chose à dire par rapport aux loyers ? La surélévation de certains loyers est-elle due au fait que les structures bénéficient de subventions et que, quelque part, ce sont les subventions qui justifient la hauteur des loyers ?

La deuxième question, c'est le sujet du soir sur la performance environnementale, parce que sur une première phase de construction, il n'y a aucune mention, alors qu'on est sur un projet social, de la responsabilité environnementale du projet. Des indicateurs environnementaux précis existent dans toutes les phases et sont ciblés sur la performance énergétique du bâtiment, l'utilisation d'économie d'autant dans le chantier qu'en exploitation du bâtiment, le choix des matériaux, la recyclabilité des déchets. On n'a aucune information.

**M. le Maire**

Madame Gaillabaud.

**Mme Gaillabaud**

Je vais laisser la parole à M. Hervo qui a suivi le dossier.

**M. Hervo**

Je vais répondre à la deuxième question sur les questions environnementales liées à la conception du bâtiment et à sa construction. On est dans la ZAC des Champs-Philippe. Elles sont réglées par le cahier des charges de la ZAC qui s'applique à ce bâtiment comme à tous les

autres. Il y a notamment une charte chantier vert sur la façon de mener des chantiers avec un moindre impact sur l'environnement et des préconisations sur les matériaux et les performances énergétiques qui reprennent, pour la plupart d'ailleurs, les obligations réglementaires. Nul besoin de l'avoir dans le contrat, puisque cela s'applique par définition à la ZAC. Ce bâtiment n'aura pas de moins bonnes performances énergétiques que ceux qui ont été construits ou qui sont en train de se construire qui sont conformes à la RT 2012.

**Mme Courty**

D'accord. On peut aussi envisager d'aller plus loin. La prochaine étape, ce sont les bâtiments à énergie positive. Pourquoi ne se donne-t-on pas pour mission d'aller vers le plus performant et pas forcément vers la réglementation actuelle ?

**M. Hervo**

Je vous donne une réponse qui n'engage que moi. Si j'avais une expérience de bâtiment à énergie positive à faire, je prendrais un bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface. L'échelle n'est pas très représentative.

**Mme Courty**

Nous avons eu l'occasion d'en parler et nous avons discuté du fait qu'il n'y avait pas d'avancement de la réflexion mais que la ZAC aurait pu être envisagée comme un écoquartier de manière plus globale.

**M. Hervo**

Cela aurait pu.

**M. le Maire**

Il y aura une assistance à maîtrise d'ouvrage environnemental sur le projet qui est là aussi pour jouer ce rôle. C'est bien écrit dans le projet.

**M. Campion**

Justement, du côté environnemental, pour les personnes qui vont être logées, on a vraiment tout intérêt à avoir des charges les plus faibles possible. En général sur ce genre de projet – il y en a à Issy-les-Moulineaux par exemple –, il y a une attention particulière pour l'isolation thermique, pas simplement à des vues environnementales mais pour avoir le moins de charges possible.

Une deuxième raison pragmatique est que dans ce type de contrat, si je ne me trompe pas, la Ville est censée récupérer le bâtiment au bout de 60 ans. On a intérêt à récupérer un bâtiment en excellent état.

J'ai une question. On va avoir un loyer, je ne sais pas si c'est le terme exact, de 200 000 €. Allez-vous l'affecter spécifiquement à ce projet ou au budget global ?

**M. le Maire**

Sur l'environnement, je vous confirme qu'il existe une certification Cerqual qui répond à un certain nombre de critères que vous avez donnés.

Concernant les loyers, c'était la première question de Madame, mais cela rejoint ce que dit Monsieur, les loyers sont fixés par la loi ; nous sommes sur du PLAI essentiellement.

Troisième question de M. Campion sur le fait que nous allons toucher la totalité des loyers capitalisés sur la durée de l'opération, c'est-à-dire 200 000 €, nous allons les toucher et il n'y a pas, dans le budget communal, d'affectation d'une recette ni sur un budget ZAC... On n'affecte pas, on a des recettes et on a des dépenses, mais tout est dans tout et réciproquement. La dépense que nous ferons, si dépense il y a, est abondée par cette recette.

Dernier point, vous disiez que c'est un point de détail. Ce n'est pas un point de détail, le fait que nous ne vendions pas le terrain. C'est au contraire une volonté politiquement affirmée. Quand vous dites qu'accessoirement, on récupérera le terrain au bout de 50 ou 60 ans, certes accessoirement parce que c'est loin, mais ce n'est pas accessoire. Je suis persuadé que nous devons, dès que nous le pouvons – toutes les opérations ne le permettent pas, nous l'avons vu tout à l'heure avec l'opération à côté du théâtre –, faire en sorte que la Ville ne se défasse pas de son foncier. Dans 50 ou 60 ans, peu de monde, y compris les plus jeunes dans cette salle, ne sera là pour en délibérer, mais nous travaillons pour l'avenir. Regardez les exemples de terrains qui sont revenus ou qui vont revenir à la Ville de La Garenne parce que certains avant nous ont eu l'intelligence de travailler, non pas sur de la vente mais sur de la dévolution de terrains temporaires. C'est une très bonne chose. La puissance publique doit se défaire le moins possible de ses terrains, tant que c'est possible.

Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur Martin-Chauffier.

**M. Martin-Chauffier**

Un message à Mme Courty. Vous êtes très sensible au développement durable, vous intervenez régulièrement sur le sujet et je vous en félicite. J'ai été moi-même, en un temps lointain, responsable du développement durable. Simplement, ce n'est pas le tout d'intervenir, il est aussi important de voter intelligemment dans ces conditions. Il s'avère que malheureusement, lors du dernier Conseil municipal, vous n'étiez pas là, mais vous avez été représentée, il y a un point sur lequel nous avons délibéré qui consistait à faire payer les parents qui n'inscrivaient pas dans les temps leurs enfants dans les centres de loisirs. L'intérêt de cette délibération était notamment d'éviter un gaspillage monumental dans les centres de loisirs et dans les accueils d'enfants en DP pour les plateaux-repas. Malheureusement, vous n'étiez pas là, mais vous avez voté contre ou vous vous êtes abstenue.

Il faut avoir une logique dans les décisions qui sont prises et dans les votes que l'on fait. Je crois que c'était une belle occasion de prendre une initiative pour le développement durable parce qu'un gaspillage monumental est fait sur les plateaux-repas dans les écoles et les centres de loisirs.

**Mme Courty**

Je répondrai par une question. La Ville pourrait-elle expliquer, non pas uniquement en période estivale mais à longueur d'année, quelles sont les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en cantine scolaire ?

**M. le Maire**

Voulez-vous répondre, Monsieur Martin-Chauffier ?

Je vais vous répondre, Madame. Quand on fait une action, on répond à une question, on apporte une réponse. Il y a toujours mieux à faire ; on peut toujours faire deux fois, trois fois, dix fois plus. Au motif que l'on peut toujours faire mieux, ne pas prendre la décision de faire, je pense que ce n'est pas bien. C'est ce que Martin-Chauffier voulait vous dire.

M. Conway a levé la main.

**M. Conway**

C'est un peu hors sujet, mais je voulais rappeler à mon collègue que cette décision et cette discussion n'ont pas eu lieu en commission des affaires scolaires. Elle s'est réunie la veille du Conseil municipal. Si l'on veut partager, préparer, changer, mûrir des opinions, des décisions des dossiers, il faut que ces sujets soient traités en temps et en heure dans la commission appropriée, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Fommarty ?

Ce n'est pas le sujet, les repas scolaires.

(Rires.)

**Mme Fommarty**

Ce n'est pas le sujet, mais je voudrais répondre à Mme Courty. Nous avons fait cela sur l'accueil de loisirs, parce que lorsque l'on fait le bilan annuel, on se rend compte que pendant l'été et les petites vacances scolaires, on arrive à 12 ou 13 % de plateaux qui ont été fabriqués par Sogeres et qui ne nous sont pas livrés. Cela n'a pas un impact direct sur le budget de la Ville, puisque nous ne payons que la livraison, mais nous sommes obligés d'anticiper à hauteur de presque 15 %.

C'est peut-être aussi une particularité de la ville, nous avons énormément de couples qui travaillent ou de personnes seules qui élèvent leurs enfants, donc nous avons un taux d'enfants scolarisés qui mangent à la cantine extrêmement important. Le delta est inférieur à 2 %. Nous essaierons d'améliorer, mais entre 13, 15 % et 2 %, il y a une telle marge que pour le moment, nous nous sommes concentrés sur l'accueil de loisirs.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Tout le monde a parlé des restaurants scolaires, mais ce n'est pas le sujet. On peut aussi refaire tous les conseils municipaux depuis 5 ans.

Nous allons passer au vote de ce projet, qui est la création et l'exploitation d'une structure sociale à La Garenne-Colombes, qui sera de très belle facture, fonctionnelle en particulier, sans que la Ville de La Garenne ne perde le terrain, puisque nous le retrouverons dans quelques années. Nous serons très heureux de nous retrouver pour nous féliciter du retour de ce terrain dans le patrimoine de La Garenne-Colombes. D'ici-là, nous allons y accueillir un public en grande difficulté, et il faut s'en féliciter, tout cela avec un équilibre financier. Les bons sentiments, c'est bien, mais encore faut-il les financer.

**Mme Courty**

J'ai une question qui ne concerne ni les critères environnementaux ni la cantine scolaire : est-ce qu'un public garennois concerné saura en bénéficier ou est-ce entièrement l'association Aurore avec ses propres réseaux qui s'occupera de la sélection des (*inaudible\**) ?

**M. le Maire**

Ce sera comme toutes ces associations qui fonctionnent sur le territoire de La Garenne et des villes de France. Elles n'ont pas vocation à choisir les bénéficiaires sur tel ou tel territoire, elles ont une irrigation plus large. Il va de soi qu'étant à La Garenne-Colombes, elles sont particulièrement sensibilisées à notre situation, d'autant plus que la Ville de La Garenne-Colombes aura la possibilité de siéger à la commission d'attribution de ladite structure à raison de 2 sièges sur 5, c'est-à-dire 40 % des sièges qui seront occupés par des représentants soit du CCAS, soit de la Ville. Nous serons en position forte pour faire valoir le droit des Garennois.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Formidable ! Merci pour vos félicitations ; je m'adresse à l'opposition.

**1.14 - Approbation du principe de la délégation de service public dans le cadre de la gestion en concession de service public de la crèche Voltaire**

**M. le Maire**

Il s'agit de Mme Bordet.

**Mme Bordet**

La crèche Voltaire a fait l'objet, depuis son ouverture, d'une DSP (délégation de service public) dont le contrat va expirer le 31 juillet 2017. Il convient donc ce soir de procéder au maintien du mode de gestion et de relancer la procédure pour la désignation du nouveau délégataire. Je ne vais pas refaire tout le rapport que vous avez entre les mains. En quelques mots, la commune de La Garenne-Colombes continue d'envisager l'exploitation des établissements sous la forme d'une DSP, parce que cela permet une plus grande souplesse pour le recrutement du personnel, qui est relativement difficile à embaucher, une meilleure capacité d'adaptation aux futures évolutions démographiques – le risque d'exploitation est pris par la délégation de service public et pas par la Ville.

Cela révèle un coût moins onéreux pour les collectivités et pour les contribuables, puisqu'une place en régie municipale coûte environ 5 100 € aujourd'hui. La délégation Voltaire coûte 4 658 € par berceau et Sémard 3 895 €. Quand on est en délégation de service public, on est à un coût bien moins élevé pour la Ville, tout en prenant moins de risque et en n'ayant pas de problème de recrutement du personnel, parce qu'il est difficile de trouver du personnel de crèche aujourd'hui.

Avant de nous prononcer, vous avez eu entre les mains le rapport qui présente les avantages des différents modes d'exploitation et les caractéristiques de prestation que devra assurer le délégataire. Nous devons recueillir l'avis de la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) qui a rendu son avis favorable le 9 juin dernier et du Comité technique qui a également donné son avis avant-hier soir.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Des questions à Mme Bordet ?

Monsieur Champion.

**M. Champion**

C'était une remarque. Le principe de la délégation de service public pour les crèches peut apparaître, au premier abord, comme n'étant pas l'objet général des DSP. Ceci dit, vous avez raison par rapport à ce que vous avez cité sur la souplesse. On peut le regretter, mais c'est comme cela.

En région parisienne, la difficulté de recrutement, surtout le *turnover* du personnel, est aussi importante pour les structures privées que les structures publiques. D'ailleurs, dans le rapport Voltaire, il y a 11 % de *turnover*, ce qui est la moyenne en Ile-de-France. Il faut être vigilant sur la partie contrôle, en sachant que déléguer, c'est aussi contrôler.

**Mme Bordet**

Je répondrai que le contrôle sur les délégations de service public est au moins aussi poussé, si ce n'est même un peu plus, que sur les services en régie. De ce côté, soyez rassuré.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Champion, pourquoi avez-vous dit qu'*a priori*, une DSP pour une crèche peut sembler curieuse ?

**M. Champion**

Les DSP ont plutôt été inventées pour des services qui génèrent des infrastructures lourdes avec de grandes exigences techniques, des incertitudes fortes sur les demandes des usagers, alors que là, le seul paramètre sur une crèche dans lequel la DSP est plus performante que la régie, c'est le taux d'occupation.

**M. le Maire**

Non. Beaucoup de DSP sont simplement sur l'achat d'une prestation. La DSP est quelque chose d'extrêmement large, qui touche tous les aspects des investissements lourds de travaux, mais aussi des services.

Madame ?

**Mme Courty**

J'avais une remarque par rapport à la dernière commission qui s'est tenue. Traditionnellement, notre position est plutôt de favoriser le service en régie, mais j'aimerais féliciter M. Montagnon qui m'a convaincu de l'émulation que la mixité de services peut occasionner et de la dynamique positive que cela peut engendrer d'avoir un service mixte.

**M. le Maire**

Merci, Madame. Je m'en félicite, mais pourquoi dites-vous « traditionnellement, nous sommes en faveur » ?

**Mme Courty**

Parce qu'on est sur un service de la petite enfance et c'est plus rassurant que dans la mesure où c'est un service d'intérêt général qui soit directement opéré par la collectivité.

**M. le Maire**

Les SIG peuvent être également opérés par des opérateurs privés. Partout en Europe, cela se fait. Les enfants ne sont pas moins bien traités dans les crèches, comme vous le savez, puisque M. Montagnon, manifestement, vous a convaincue.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Je vais envoyer M. Montagnon au prochain congrès du Parti socialiste.

*(Rires.)*

Pour qu'il présente au Parti socialiste une motion. Ce sera la motion « je ne sais pas quoi » dans laquelle il expliquera le bienfait des DSP.

Merci, Monsieur Montagnon, vous avez un grand avenir.

## **II - Pôle Services à la Population**

### **Logement**

#### **2.1 - Remise gracieuse – dette de Monsieur Rétif reprise lors de l'acquisition de l'immeuble situé 4 place de la gare des Vallées**

##### **M. le Maire**

Le point suivant, il s'agit de Mme Gaillabaud qui veut remettre des dettes sur l'immeuble 4 place de la gare des Vallées. Un malheureux monsieur habitait là quand nous avons acheté. Il a été accusé d'avoir consommé plus d'eau qu'il n'en avait consommée, mais il est arrivé à nous montrer que ce n'était pas vrai, donc nous proposons de lui remettre sa dette.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vous annoncerez la bonne nouvelle à M. Rétif.

##### **M. Conway**

Il peut acheter une baignoire.

*(Rires.)*

Il signalait qu'il n'avait pas de baignoire et c'est pour cela qu'il ne consommait que 4 m<sup>3</sup>.

##### **M. le Maire**

Si l'on achète une baignoire, le politiquement correct veut qu'on n'utilise plus de baignoire mais que des douches...

##### **M. Conway**

Et il n'a pas de lave-linge.

##### **M. le Maire**

C'est mon côté « réac ».

Nous allons continuer avec la convention d'objectifs triennale entre la Ville et l'Olympic Garennois Gymnastique pour 2016-2019

## **III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **3.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association sportive Olympic Garennois Gymnastique pour la période 2016-2019**

##### **M. le Maire**

Avez-vous des questions particulières sur cette convention ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

## **IV - Pôle Services Techniques**

### **Urbanisme**

#### **4.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de déclaration préalable pour changement de destination du bien sis 19bis rue Pasteur, cadastré section D numéro 99**

##### **M. le Maire**

Le point suivant est l'autorisation de changement de destination du bien 19 bis rue Pasteur. C'est un bien dont nous souhaitons modifier la destination pour qu'il puisse être utilisé, non plus en logement, mais en activité, pour y loger la SEM de La Garenne-Colombes. C'est la SEM qui nous versera un loyer.

Avez-vous des remarques particulières ?

Monsieur Conway.

##### **M. Conway**

La SEM de La Garenne-Colombes était logée ici jusqu'à présent ?

**M. le Maire**

Madame Gaillabaud.

**Mme Gaillabaud**

Le siège de la SEM est toujours en mairie, au 68 boulevard de la République, mais les bureaux de la SEM sont au 6 rue Voltaire.

**M. Conway**

D'accord. Le motif qui conduit à changer de lieu ?

**M. le Maire**

C'est trop petit. Le 6 rue Voltaire est un local. M. Chaillet me dit un local.

**Mme Gaillabaud**

C'est 15 m<sup>2</sup> pour l'instant.

**M. le Maire**

Avez-vous des observations ?

**M. Conway**

Combien y a-t-il de personnes à la SEM de La Garenne ? C'est une structure sur laquelle on a peu d'information parce qu'elle ne dépend pas du Conseil municipal. Les seuls moments où l'on entend parler de la SEM de La Garenne, c'est soit quand on intervient pour une garantie de financement d'un local – on a eu cela il y a quelques années –, soit comme ce soir. Si vous pouvez en profiter pour dire combien vous avez de personnes et quelle surface ?

**M. le Maire**

Nous allons interroger Mme la Présidente de la SEM qui ne parle pas en tant que conseillère municipale mais en tant que présidente de la SEM.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous éclairer ?

**Mme Gaillabaud**

J'ai embauché, depuis septembre 2015, un directeur.

**M. le Maire**

Le Conseil d'administration l'a embauché. On va dire que vous personnalisez.

**Mme Gaillabaud**

Tout à fait, merci pour la rectification. Le Conseil d'administration a également embauché une chargée de gestion locative depuis le 15 juin 2016. Nous avons des salariées qui sont les gardiennes et nous avons également deux employés d'immeuble.

**M. Dubois**

Pour des raisons sentimentales, je ne souhaite pas prendre part au vote. C'est la maison dans laquelle j'ai grandi.

**M. le Maire**

Je comprends.

D'ailleurs, je demanderai aux administrateurs de la SEM de ne pas prendre part au vote pour d'autres raisons qui sont aussi importantes.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Conway**

Combien payez-vous de loyer actuellement ? C'est payé à la commune ?

**Mme Gaillabaud**

Pour l'instant, nous ne payons pas de loyer puisqu'au 6 rue Voltaire, ce sont nos propres bureaux. L'immeuble appartient à la SEM. Si vous nous accordez l'allocation pour des futurs bureaux au 19 bis rue Pasteur, nous aurons 17 000 € par an à verser à la Ville.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

D'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Les administrateurs n'ont pas pris part au vote, ainsi que M. Dubois.

**4.2 - ZAC des Champs-Philippe – Acquisition des lots 4 (un bureau), 31, 35 à 40 (sept boxes), 41 (remise atelier) et 42 (local livraison) relevant de la copropriété sise 33 boulevard National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à la SCI JMS**

**M. le Maire**

Le point suivant est, dans la ZAC des Champs-Philippe, l'acquisition d'un lot supplémentaire au 33 National. Nous sommes déjà propriétaires de 10 lots sur 26. Nous sommes à 11 sur 26.

Avez-vous des questions particulières ?



On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

#### *Voirie, espaces verts*

#### **4.3 - Redevance pour occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur les réseaux de gaz et d'électricité**

##### **M. le Maire**

Le point suivant : redevance pour occupation du domaine public. Le Gouvernement a instauré une nouvelle redevance. Elle est due par les grands gestionnaires de réseau. Je vous rassure, elle va probablement considérablement abonder le budget de La Garenne, puisque le plafond de cette redevance est de 35 centimes par mètre de canalisations construites. Nous envisageons quelques dizaines d'euros par an de recettes.

##### **M. Chaillet**

17 €.

##### **M. le Maire**

Je ne veux pas le dire. Très peu d'euros. Nous restaurons cette délibération. C'est une taxe qui va rapporter moins de 20 ou 25 € par an à La Garenne.

Y a-t-il des remarques ? Personne ne crie au matraquage fiscal ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

#### **4.4 - Convention avec le Département des Hauts-de-Seine relative à la mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau THD-Seine**

##### **M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Robail, c'est la convention avec le département des Hauts-de-Seine pour la mise à disposition de locaux pour abriter les installations du fameux réseau THD-Seine dont nous avons beaucoup parlé.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Robail n'est pas là ?

##### **Mme Gaillabaud**

Il m'a demandé de prendre sa délégation.

##### **M. le Maire**

Avez-vous des questions à Mme Gaillabaud ? Pas de question.

Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

#### **V - Pôle Ressources**

##### *Direction des Ressources Humaines*

#### **5.1 - Personnel communal – indemnités horaires pour travail normal de nuit**

Mme Raimbault, qui est actuellement au Conseil de territoire, m'a demandé de rapporter ce sujet. Il s'agit d'indemnités horaires pour travail normal de nuit instituées pour un certain nombre d'agents municipaux qui travaillent après 21 heures afin d'augmenter leur rémunération de 17 centimes de l'heure.

Avez-vous des remarques particulières ? Pas de remarque particulière.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

#### **5.2 - Personnel communal – création de postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**

##### **M. le Maire**

Dans le personnel communal, toujours Mme Raimbault, il s'agit de la création de postes dans le cadre du contrat unique d'insertion (CUI) et du CAE. Nous avons 15 agents CUI et nous souhaiterions désormais en avoir 6 de plus. C'est bien cela, Monsieur Montagnon ?

*(M. Montagnon acquiesce.)*

15 plus 6. Je vous demanderai à la fois de délibérer là-dessus et sur l'un des effets qui sera de permettre aux agents de faire des heures supplémentaires, ce qui n'est pas prévu dans la première mouture du contrat.

##### **Mme Courty**

Les types d'emploi ?

##### **M. le Maire**

Un peu partout dans différents services. On en a eu à la propreté, au service juridique, à la cafétéria, à la communication, aux espaces verts, à l'urbanisme et au COS. On essaie de faire un *match* entre le savoir-faire des gens qui viennent et leurs *desiderata*, parce que l'idée n'est pas de les employer simplement mais de leur donner une nouvelle porte d'entrée dans la vie professionnelle. Les postes ne sont pas fixes, ils peuvent varier.

Avez-vous des questions ?

Nous arrivons à développer les compétences des uns et des autres avec un certain succès. Je remercie les agents municipaux qui encadrent. Il existe un programme d'encadrement et de formation spécifique.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### **5.3 - Personnel communal - Convention de mise à disposition de services entre l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense et la commune de La Garenne-Colombes**

#### **M. le Maire**

Dans le cadre du grand « machin » qui s'appelle la métropole et le territoire, nous devons mettre à disposition des services de l'Établissement public territorial un certain nombre de nos agents, en tout cas partiellement, en fonction de leurs activités et des compétences obligatoires prévues par la loi pour le territoire. Vous avez la liste des compétences touchées par cela.

Avez-vous des questions particulières ?

#### **M. Campion**

Comme on fait une mise à disposition de service, on ne fait pas de mise à disposition de personnel ?

#### **M. le Maire**

Si.

#### **M. Campion**

Je ne voyais personne à 100 %. Personne n'était à 100 % ?

#### **M. le Maire**

Non, parce que les tâches sont très partagées à la mairie. Nous avons des gens qui travaillent pour 10, 20, 30 ou 50 % dans telle ou telle mission. Le maximum sera un détachement à 85 %.

#### **M. Campion**

Puisqu'il y a un système de refacturation, comment évaluez-vous ces pourcentages ?

#### **M. le Maire**

Le moins imparfaitement possible.

#### **M. Campion**

Les gens pointent ?

#### **M. le Maire**

La plupart des gens pointent. C'est une connaissance du métier et leur hiérarchie évalue le pourcentage de travail réalisé sur place pour telle ou telle activité. Deuxièmement, la fiche de poste sert à cela également, elle définit les missions. Grossièrement, on essaie de déterminer qui fait quoi dans telle proportion de travail.

Votre question revient à poser la question qui n'est pas facile en matière de ressources humaines, à savoir créer des fiches de poste pour des emplois un peu protéiformes. Quel est le poids relatif de telle ou telle activité ? Nous avons essayé de faire quelque chose qui nous paraissait le plus logique possible et qui était assez en phase, ce qui nous a rassurés d'ailleurs, avec ce que faisaient nos collègues des villes voisines.

#### **M. Campion**

Comme il y a une refacturation, c'est au-delà de la simple gestion.

#### **M. le Maire**

Bien sûr. Pour être très franc, quand on dit 85 % de mise à disposition, ne me demandez pas de jurer que ce n'est pas 80, 86, 79 ou 83,5. Forcément, on est dans une évaluation mais qui pourra aussi être revue.

Avez-vous des questions, des remarques particulières ?

Monsieur Conway.

#### **M. Conway**

C'était mentionné dans le projet de délibération que le CTP avait été consulté et avait rendu un avis. Cette réunion a eu lieu hier. Quel a été son avis ?

#### **M. le Maire**

Favorable.

#### **M. Conway**

Pas de remarques particulières ?

**M. le Maire**

Pas à ma connaissance.

**M. Conway**

J'avoue que je suis surpris qu'une telle réunion se tienne la veille du Conseil municipal où le sujet est évoqué et pour lequel on a imprimé, 4 jours avant la réunion, que l'on a recueilli leur avis. C'est envoyer un signal qui n'est pas très flatteur pour le CTP.

**M. le Maire**

Vous voudriez que nous repoussions la délibération ?

**M. Conway**

Soit vous procédez, ce que je dis souvent dans cette enceinte, à un rétroplanning, c'est-à-dire que vous voulez présenter à ce Conseil municipal et vous fixez en conséquence la réunion du CTP, suffisamment à temps pour avoir les avis et les éventuelles remarques pour que ce soit pris en compte au moment de rédiger ce projet de délibération ou autres, soit vous décalez le rendez-vous. En l'occurrence, j'imagine qu'il y avait un impératif vis-à-vis de l'Établissement public territorial.

**M. le Maire**

Premièrement, Monsieur, je note que vous ne demandez pas le retrait de la délégation. Deuxièmement, il n'y a pas de délai légal. Troisièmement, nous sommes, compte tenu de la création récente du territoire, sur une mise à disposition qui, en pratique, ne changera rien à la vie de l'agent. C'est important. L'agent va continuer à travailler dans les mêmes conditions qu'auparavant, parce que par exemple, dans la propreté, les contrats continuent à fonctionner. On est sur une mise en œuvre de la loi qui reste assez formelle, puisque le jour où des contrats seront signés directement par le territoire, j'entends bien que ces choses sont fondamentales, mais on est sur quelque chose qui ne changera pas la vie de l'agent, ni sa vie, ni sa rémunération. Nous sommes dans un très grand formalisme.

D'autres questions ou remarques ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**Finances**

**5.4 - Autorisation de signature d'une convention de reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD)**

**M. le Maire**

Le titre est long à donner.

Monsieur Ballin, vous avez la parole.

**M. Ballin**

Je continue sur le grand « machin ».

**M. le Maire**

Épargnez-vous parce qu'après, vous avez un peu de travail.

**M. Ballin**

Il s'agit simplement d'une convention, puisque nous transférons à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 la charge de la gestion des déchets ménagers au territoire et nous continuons à percevoir la TOM. À un moment donné, il faut transférer les revenus de la TOM. C'est une convention qui dit que nous redonnerons la TOM que nous recevons au POLD. Il n'y a rien de particulier, c'est seulement un transfert.

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway.

**M. Conway**

J'avais une remarque préliminaire et une question. Je voudrais faire un retour sur cette taxe et la mystification qui l'a entourée pendant des années. Cette taxe couvrait des dépenses indues et servait de paravent au soi-disant taux vertueux de la taxe foncière. Je rappelle que ce taux de la TOM était à l'époque le plus élevé du département, nous nous étonnions chaque année de ce fait, et chaque année, on nous avançait que c'était lié aux dépenses et à la volonté de la Ville d'offrir des prestations de qualité, parfois en œuvre que dans notre commune comme la sortie et la rentrée des bacs. Vous disiez régulièrement que la taxe votée était égale au coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Dans ce contexte, j'avais régulièrement proposé des pistes comme la fin de la prise en charge des sorties, l'entrée des bacs qui coûtaient 500 000 €. De plus, on a découvert depuis que c'était un système inique qui n'était pas égalitaire et qui n'était pas appliqué partout. Voir si l'on passait à deux collectes au lieu de trois. Au Conseil municipal, j'ai montré, en m'appuyant sur les chiffres des tonnages collectés, que c'était envisageable au moins sur le quartier sud. La délégation était telle qu'il a fallu que vous nous rassuriez sur le fait que vous ne faisiez pas de bénéfice sur ce poste. Pas de bénéfice, mais des dépenses qui n'avaient pas lieu de figurer là.

Pendant toutes ces années, vous affichiez des taux tronqués et vous escamotiez les mauvais chiffres de la TOM. À l'époque, sur « La Garenne info », vous marteliez : La Garenne, une ville peu imposée et peu endettée. Vous faisiez afficher la taxe foncière bâti à un taux flatteur puisqu'on était 14°. Vous avez encore récemment, sur l'année 2014, continué dans la même veine. Dans ces tableaux, on ne parlait pas de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous avons fait une présentation avec le nouveau taux et le nouveau classement de la taxe foncière bâti compte tenu de cette correction. On voit que La Garenne est 21° au lieu d'être 14°. Cette mystification va faire place à la réalité du classement. Et encore, je ne parle que du taux.

Ma question porte sur un point technique. Lors du Conseil municipal de juin 2011, on avait mis en place une exonération des entreprises de cette taxe. Je crois que le seuil était de 348. Que devient cette disposition dans le cadre de ce transfert ?

**M. le Maire**

Monsieur Ballin.

**M. Ballin**

Moi aussi, une remarque de forme : je suis très surpris que vous interveniez sur ce sujet maintenant, alors que nous avons voté la dernière fois et vous n'aviez pas fait ce genre de remarque. Une crise d'humeur ce soir, pourquoi pas.

La question sur juin 2011, c'est ce qu'on attend dans la commission finances. On vous avait convoqué, vous n'avez pas pu venir. Mathieu a eu la gentillesse de vous adresser à nouveau un mail pour vous demander, comme vous n'avez pas pu venir à la commission, si vous aviez des questions. Il n'y en a pas et vous nous posez une question sur juin 2011. Nous vous répondrons, mais ce n'est pas le lieu pour poser ce genre de question, alors qu'il existe une commission finance, dans laquelle des gens sont prêts à vous répondre. Vous attendez le Conseil municipal pour faire une espèce d'esclandre qui n'a pas lieu d'être. C'est assez surprenant. Nous vous répondrons techniquement, mais je ne vois pas l'intérêt de ce genre de question.

Sur la taxe des ordures ménagères, nous nous sommes longuement expliqués, nous avons fait le détail. Il y a quelques semaines, quand nous avons voté, il n'y a pas eu de sujet particulier. Votre classement, je ne sais pas d'où il sort, mais on verra que les autres villes ont certainement la même problématique. On verra bien le changement des taux. Nous ne sommes pas les seuls à avoir ce sujet d'une évolution de la taxe d'ordures ménagères qui a pu diverger au gré des bases fiscales et autre et qui fait que nous revenons sur quelque chose qui correspond à une transmission de mission, en sachant que des transferts d'employés ne sont pas dans cette taxe.

Le débat a eu lieu, l'échange a eu lieu. Vous faites un esclandre aujourd'hui, je n'en vois pas l'intérêt.

**M. le Maire**

Merci.

Quant à l'exemption, elle est peut-être annuelle, mais elle n'existe plus depuis plusieurs années.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Finalement, tout cela pour cela.

Voilà le bon moment, celui que j'attends chaque année avec impatience, celui de confier la présidence à M. Perrée qui va parfaitement, et avec l'autorité qu'on lui connaît naturellement, présider cette réunion. Vous avez moins de 3 heures, Monsieur Perrée, et vous allez être aidé par M. Ballin.

Je passe la présidence à M. Perrée. Je serai dans mon bureau en train de travailler.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur le Maire.

## **5.5 - Rapport commun**

**M. Perrée**

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, le point 5.5, le rapport commun avec le compte de gestion et le compte administratif de la Ville.

Tu vas faire une présentation globale d'abord ?

**M. Ballin**

Oui, on va présenter l'ensemble des éléments.

### **- Compte de gestion et compte administratif de la Ville**

Sur le compte de gestion, comme tous les ans, le trésorier municipal nous présente l'ensemble des comptes de gestion et nous demande de statuer sur le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2015, puisqu'il prend l'ensemble des opérations effectuées sur l'année et les compare avec le compte administratif.

*(Le Maire sort de séance.)*

Fort heureusement, il conclut comme tous les ans, que l'ensemble des opérations correspondent bien à ce qu'il retrouve dans le compte administratif. Le trésorier nous demande de valider le compte de gestion qu'il émet tous les ans et qui ne montre pas d'écart.

Ce compte administratif du budget principal, en termes de résultat 2015 en fonctionnement, le résultat est excédentaire de 8,6 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2014. Le résultat cumulé avec les soldes antérieurs et net des affectations et sections d'investissement, est de 8,7 M€. Concernant l'investissement, le résultat 2015 est excédentaire de 1,4 M€, en hausse de 6,4 M€ par rapport à 2014. Le résultat cumulé avec le solde antérieur, abondé de l'excédent de fonctionnement affecté, est de 4,2 M€. Cela donne un résultat global de l'exercice 2015 excédentaire de 12,9 M€. Ce résultat est exceptionnel que nous allons expliquer rapidement sur la suite du rapport.

Pour aller dans le détail, sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en recul de 0,9 M€, notamment du fait de l'ajustement de divers contrats comme la propreté, les ordures ménagères, le parking du théâtre. Les charges du personnel ne progressent que de 100 000 €, soit 0,55 %. La péréquation, les impôts transverses progressent de 0,9 M€. La Ville contribue, à partir de 2015, au FSRIF pour plus de 230 000 € et au fameux FPIC pour 2,134 M€. Ensuite, les charges financières ne progressent que de 100 000 € suite à la souscription fin 2014 d'un emprunt de 2 M€ et de l'utilisation d'une ligne de trésorerie en 2015.

Concernant les recettes de fonctionnement, le point important que l'on doit souligner est que nous avons une hausse très significative de la fiscalité, puisqu'elle progresse de 2 M€. Les droits de mutation sont en recul de 200 000 €. Cela nous fait une hausse fiscale de 1,8 M€ qui est très rassurante, car cela veut dire que l'on a une base fiscale liée à l'activité de la ZAC qui fait sentir son dynamisme et qui nous permet d'avoir des résultats très positifs du côté de la collecte des impôts.

La baisse de la DGF s'intensifie, donc on a moins de revenus. On a 1,2 M€ en moins par rapport à l'année dernière. Parmi les autres dotations, on trouve principalement les participations de la Caf et du département en fonctionnement des crèches, soit 2,1 M€. C'était donc les points essentiels sur les recettes. À noter, au chapitre 77, la principale cession en 2015 du 4 place de la Gare des Vallées pour 4 M€, qui n'était pas inscrite au BP, parce qu'il semblait peu probable que cette vente survienne en 2017.

Concernant la section d'investissement, le point à noter est que les dépenses d'équipement s'élèvent à 10,1 M€, que le taux de réalisation est de 56 %. Il convient de noter qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été effectuées, qui ont été différées dans les équipements ZAC, le local de service public et l'acquisition en VEFA de la crèche pour 1 M€. Dans les acquisitions foncières, c'est l'achat de l'immeuble de la CPAM qui a été repoussé. Dans les autres investissements, le démarrage des travaux place de la Liberté pour 1,3 M€. Si l'on corrige ces éléments qui ont été différés, on a un taux de réalisation de 75 % qui est satisfaisant en termes de dépenses d'investissement. Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16,2 M€. On corrige de 0,5, donc cela fait un montant de 16,7 M€ lié à la ZAC.

*(M. Dransart et Mme Raimbault entrent en séance.)*

En conclusion de cette présentation succincte, l'idée est de bien noter ce 12,9 M€ de fonds de roulement en fin d'exercice et le fait que ce fort excédent est le résultat (*inaudible\**) de facteurs externes ponctuels, donc il ne faut pas tabler sur le fait que nous sommes particulièrement excédentaires, mais que nous avons les fiscalités et 1,3 M€ de recettes ponctuelles, des dépenses non pérennes (300 000 € sur les subventions d'exploitation (*inaudible\**)), 3,9 M€ de cession foncière au 4 place de la Gare des Vallées et 5 M€ d'investissement différé. Ce résultat montre plus qu'un certain nombre de projets ont été différés que réellement un excédent royal que nous posséderions. Voilà pour le compte administratif de la Ville.

#### **- Compte de gestion et compte administratif de l'assainissement**

Concernant le budget assainissement, le dernier budget, puisqu'il n'y a plus de budget grâce au POLD, nous avons un résultat 2015 de 38 000 €. Le résultat cumulé est de 97 000 €. En investissement, le résultat 2015 est de 52 000 € et le résultat cumulé de 324 000 €. Le solde excédentaire de presque 422 000 € sera transféré à l'EPT POLD qui exerce la compétence.

#### **- Compte de gestion et compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe**

Sur le compte administratif du budget ZAC des Champs-Philippe, l'ensemble des travaux se poursuit. À noter cette année un solde de 12,8 M€ pour le budget annexe et de 100 000 € pour le budget principal côté Ville. Au global, l'opération d'aujourd'hui est excédentaire aujourd'hui de 15 M€, mais pour l'année de moins 12 M€, donc on reste sur une opération plutôt positive.

En conclusion, grâce à des rentrées fiscales importantes liées à l'opération de la ZAC et à un certain nombre de décisions de gestion et d'économie, la situation de la Ville est stabilisée et rassurante pour les années prochaines. Voilà ce que je voulais dire sur l'ensemble des éléments de compte de gestion et compte administratif.

**M. Perrée**

Merci, Jean-Philippe.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Campion.

**M. Campion**

Sur le budget de fonctionnement, j'avais quelques questions. Certaines choses m'étonnaient. Lignes 60-64, les fournitures administratives : d'une année sur l'autre, il y a les crédits ouverts et le réalisé. Cette année, il y avait un facteur 2 et l'année dernière, un facteur 4. J'aurais voulu avoir quelques explications. Il y a une très forte baisse – je ne dis pas que ce n'est pas bien – des contrats de prestations de service avec les entreprises par rapport à l'année dernière, quasiment 1 M€ de moins, ce qui n'est pas négligeable sur 6 M€.

Ensuite, sur tout ce qui est voie, réseau et maintenance, il y a une augmentation de presque 100 000 € sur une base d'un peu plus de 400 000 €. J'aurais aimé des explications sur ces points. Il y a à la fois des augmentations et des baisses.

**M. Ballin**

Je vais refaire la même remarque que tout à l'heure sur la commission. C'est dommage qu'on ne pose pas ce genre de question en commission, parce que c'est le genre de sujets pour lesquels on a besoin de l'ensemble des chiffres que nous vous donnerons. Il n'y a aucune explication irrationnelle sur les évolutions et les baisses. Il y a eu des baisses de contrat et nous l'avons signalé dans les éléments.

Je vous propose, sur ces points de détail, de nous renvoyer la question et nous vous répondrons. Comme cela, à brûle-pourpoint, je ne peux pas vous donner l'ensemble des résultats détaillés. De mémoire, le 60-64, c'est la réserve, c'est l'élément que l'on met de côté d'année en année en cas de sujet particulier ou d'incident qui interviendrait et que l'on n'aurait pas prévu. C'est un élément assez variable.

Pour les autres éléments, je vous recommande d'envoyer un mail et nous vous répondrons rapidement.

**M. Champion**

Merci.

**M. Perrée**

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway.

**M. Conway**

J'ai plusieurs questions. Tout d'abord, deux choses : la première est qu'à la commission des finances, je n'ai pas pu être présent parce que j'étais retenu dans les bouchons. J'ai prévenu sur un portable qui n'était pas dans la salle.

**M. Ballin**

Je sais.

**M. Conway**

La deuxième est que je n'avais pas de questions portant sur le compte administratif. Je ne savais pas que le point qui a été soulevé avant était à l'ordre du jour, parce que vous avez mis dans la convocation « autre point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal ». Je pouvais difficilement deviner avant l'heure qu'il y avait une question.

Ceci étant, j'avais plusieurs questions. Les comptes de gestion, comment cela se passe ? Quel a été le calendrier dans lequel est intervenu le trésorier municipal pour valider ces comptes ?

**M. Ballin**

Je ne sais pas exactement, je pense que cela se fait au fil de l'eau. Il passe l'ensemble des écritures à chaque fois que l'on demande de payer et de recevoir. Sa comptabilité est toujours calée avec la nôtre et en comparaison. C'est un exercice dont l'intérêt est assez minime, puisqu'il doit avoir exactement l'ensemble des flux. À chaque fois, il demande les écritures comptables, donc il fait une comptabilité en double. Je suppose que la validation se fait au fil de l'eau.

**M. Conway**

Elle est donc assez rapide à la fin.

**M. Ballin**

Je ne sais pas. Je vais demander aux services de préciser.

**M. Conway**

Je vais peut-être donner le pourquoi de cette question. Je m'étonne de la manière dont les choses se sont enclenchées. Vous dites par exemple que pour l'opération des Vallées, on prévoyait pour 2017, donc on ne l'a pas prise en compte au niveau du budget primitif 2016. Pourtant, elle est dans le compte administratif 2015. Comment peut-on imaginer que le 8 avril 2016, le moment où l'on a voté les taux dans le cadre du budget primitif, cette information n'ait pas été prise en compte ?

Je rappelle que pendant cette même période, j'ai demandé à plusieurs reprises si l'on pouvait avoir l'estimé 2015 pour mesurer la valeur des postes proposés au budget primitif et on disait que ce n'était pas accessible. Je pense que nous avons voté les taux 2016 en connaissant le réalisé 2015. Je ne comprends pas que l'on n'ait pas profité de cette situation pour revoir ce taux.

**M. Ballin**

Pourquoi aurait-on dû revoir le taux ?

**M. Conway**

Parce que vous avez un excédent excessif.

**M. Ballin**

Je pense qu'il y a des confusions sur la mécanique. Je ne vois pas le rapport avec le principe du trésorier et le compte de gestion de la trésorerie, qui effectue sur notre demande l'achat ou la vente d'un bien.

**M. Conway**

Je vais vous dire pourquoi je parle du compte de gestion. Le compte de gestion suppose, puisque c'est au fil de l'eau de l'année 2015, qu'il finalise le mois complémentaire les écritures complémentaires, qu'il n'a pas besoin de 4 mois pour valider le compte administratif 2015. Or, entre-temps, nous avons voté le budget primitif 2016. Je pense que l'opération des Vallées était connue, donc les 4 M€ étaient connus. Au moment où nous avons voté le budget primitif, on n'a pas voulu prendre en compte le changement qui était intervenu sur 2015.

**M. Ballin**

Nous sommes en décalage. Nous sommes dans une affectation et des décalages de trésorerie. Tout cela est transitoire. On affiche 12 M€, mais c'est temporaire ; cet excédent va disparaître. D'ailleurs, il a déjà disparu pour une partie, puisqu'un certain nombre d'opérations sont faites. Nous sommes en train de parler de l'année 2015. C'est rétroactif, donc un certain nombre d'opérations ont eu lieu entre-temps. Cet excédent a déjà diminué ; ce n'est pas un excédent réalisé où l'on a une trésorerie de 12 M€, même 13 M€. On n'est pas sur 13 M€ de trésorerie. On est sur un décalage d'opérations qui fait que comptablement, apparaît dans les comptes de 2015 un excédent transitoire, que l'on reprend ensuite, mais qui ne fait croire en rien que l'on a fait un budget qui serait erroné et sur lequel on aurait finalement fait des taux qui ne correspondent pas à la réalité de nos dépenses et de nos recettes. Aujourd'hui, il y a un décalage mais il va disparaître au fil du temps. C'est administratif et comptable.

**M. Conway**

Dans le budget investissement, vous avez toujours un taux de report lié au côté inhérent des chantiers. C'est quelque chose qui se reconstitue au fur et à mesure.

J'avais une question très spécifique : comment faites-vous par rapport aux dépenses ? Vous n'enregistrez dans 2015 que les dépenses pour lesquelles vous avez reçu des factures ou vous enregistrez les dépenses que vous savez devoir mais pour lesquelles vous n'avez pas eu de nouvelles ?

**M. Ballin**

Si je me souviens bien, ce n'est que lorsqu'on a la facture. On peut également faire des rattachements en fin d'année.

**M. Conway**

Cela veut dire ?

**M. Bissonnet**

Par exemple, page 16, vous avez deux colonnes, les titres émis... Page 14, les mandats émis, ce sont les factures effectivement perçues ; la colonne « rattachement » correspond aux factures à venir mais qui se rattachent à l'exercice.

**M. Ballin**

Le principe est que tout au long de l'année, on paye sur facture et en fin d'année, au moment des comptes administratifs, on anticipe les factures à payer.

**M. Conway**

Vous m'avez fourni le grand livre et je me suis étonné de ne pas retrouver dans les factures à venir ce que la commune me doit au niveau des procédures de la DSP au titre de l'article 761-1. Je l'avais rappelé au Conseil municipal de 2015. Je n'ai toujours pas eu de nouvelles à ce sujet.

**M. Ballin**

À voir avec les services. Je ne sais pas sur ce point particulier.

N'hésitez pas à faire ce genre d'envoi avant le Conseil municipal, parce que nous sommes sur des enjeux politiques. C'est du détail de facture. Ce sont des sujets que l'on traite de manière technique et qui n'appellent pas un commentaire de manière générale sur la politique de la Ville.

**M. Perrée**

Monsieur Conway, avez-vous eu réponse à votre question ?

D'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote tout simplement.

**M. Conway**

Vous avez l'air le premier surpris.

*(Rires.)*

**M. Perrée**

Agréablement surpris.

Nous allons être obligés de voter 7 fois.

Compte de gestion de la Ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ?

Le compte administratif de la Ville.

Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Pour le compte de gestion de l'assainissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

**M. Conway**

C'est dommage que ce soit ce budget qui parte.

**M. Hervo**

C'est le seul qui ne pose pas de problème.

**M. Perrée**

Oui, il n'y a jamais de problème pour celui-là.

Le compte administratif de l'assainissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

L'assainissement remporte toujours un grand succès.

Le compte de gestion de la ZAC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ?

La clôture de la réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc...

**M. Hervo**

Le compte administratif.

**M. Perrée**

Pardon, le compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 5. Qui est pour ?

La réfection de la voirie de l'avenue du Général Leclerc.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci infiniment.

On me signale pour information que le trésorier-payeur s'en va le 1<sup>er</sup> juillet. Nous remercions donc Mme Haas qui nous quitte. Nous n'avons pas le nom du remplaçant ? M. Beaujard\* a été désigné et va arriver le 1<sup>er</sup> juillet.

Peut-on faire revenir M. le Maire ? Vous n'avez pas d'autres questions, je n'en reviens pas. Merci infiniment.

*(Le Maire revient en séance.)*

Monsieur le Maire, je vous signale que cela a été parfait et que cela a duré très peu de temps. Les questions ont fusé de tous les côtés et il a été répondu à chacune d'entre elles. Tout a été adopté.

**M. le Maire**

Merci, mes chers collègues. Je vous remercie pour votre célérité et l'esprit de synthèse qui a prévalu dans ces débats. Merci pour votre confiance. J'essaierai de faire mieux la prochaine fois.

Vous avez voté les 4 ?

**Dans la salle**

Les 7.

**M. Conway**

Nous avons même déjà voté 2016.

**M. le Maire**

Formidable.

## **5.6 - Admission en non-valeur et créances éteintes au titre des exercices 2004 à 2015**

**M. le Maire**

C'est un certain nombre de documents qui vous ont été transmis par le receveur municipal.

Avez-vous des remarques particulières ?

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

## **VI - Divers**

### **6.1 - Décisions**

N°2016-129 Convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches en épidémiologie - prévention (CEREP) pour une action de prévention bucco-dentaire dans les écoles élémentaires de La Garenne-Colombes - année 2016

N°2016-130 Convention avec l'ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine relative à la tenue des permanences juridiques en mairie

N°2016-131 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque municipale, en faveur de Madame Sandrine Vincent



- N°2016-132 Contrat avec la société Air 2 jeux relatif à la location de structures d'animation prévue le samedi 18 juin 2016 dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-133 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux, en faveur de l'association APELGC
- N°2016-134 Contrat avec l'association Troupe Normandie en Fêtes relatif à l'organisation d'une soirée dansante prévue le samedi 18 juin 2016 Place de la Liberté dans le cadre de la fête de la Ville
- N°2016-135 Contrat avec la Société Colibris Images et Lettres relatif à l'organisation de la nuit blanche des livres prévue le vendredi 24 juin 2016, Place de la Liberté
- N°2016-136 Contrat avec la Société Les Toiles de Minuit relatif à trois projections en plein air prévues les samedis 6, 20 et 27 août 2016 au parc Wangen Im Allgäu
- N°2016-137 Contrat avec l'association Opus 5 relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 3 novembre 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-138 Contrat de maintenance du logiciel Municipol Mobile de la Société Logitud Solutions - contrat n°20160959
- N°2016-139 Contrat de maintenance de 10 terminaux de géo-verbalisation électronique de la Société Logitud Solutions - Contrat n°20160958
- N°2016-140 Contrat avec la Société Sherlock's Mind relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 23 septembre 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-141 Avenant n°1 au marché n°AOO/2015/10 relatif à l'entretien et la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - lot n°2 entretien et maintenance des systèmes de désenfumage
- N°2016-142 Avenant n°1 au marché n°AOO/2015/10 relatif à l'entretien et la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux - lot n°3 entretien et maintenance des alarmes incendie
- N°2016-143 Contrat avec l'association Ram'Dames relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre prévue le 2 juin 2016
- N°2016-144 Contrat avec la ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 13 juin 2016
- N°2016-145 Contrat avec la ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année des crèches Bonnin et Verdun prévue le 23 juin 2016
- N°2016-146 Contrat avec la ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année la crèche Les Vallées prévue le 24 juin 2016
- N°2106-147 Contrat avec la ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année la crèche Jean Bonal prévue le 3 juin 2016
- N°2016-148 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'agence immobilière Real 31 de La Garenne-Colombes
- N°2016-149 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC)
- N°2016-150 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur du Cercle des Arts de La Garenne-Colombes
- N°2016-151 Contrat avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel, relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale, pour l'école élémentaire Ernest Renan, prévu le vendredi 10 juin 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N°2016-152 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des Copropriétés « Progesco S.A.S. » de Paris
- N°2016-153 Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et à la maintenance des équipements techniques du Théâtre de La Garenne-Colombes
- N°2016-154 Avenant n°3 au marché n°MAPA/2014/BAT/01 relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs, des monte-charges ainsi que des systèmes de fermeture des bâtiments communaux - Lot n°2 : entretien et maintenance des systèmes de fermeture des bâtiments communaux
- N°2016-155 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, en faveur d'Oleo Films SARL
- N°2016-156 Contrat avec l'association Rockin'chairs relatif à un concert prévu le dimanche 3 juillet 2016 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N°2016-157 Contrat avec l'association Loco Live relatif à un concert prévu le dimanche 10 juillet 2016 dans le parc Wangen Im Allgäu
- N°2016-158 Contrat avec la SARL Tympan Prod relatif à un concert prévu le dimanche 17 juillet 2016 dans le parc Wangen Im Allgäu

N°2016-159	Contrat avec la SARL Tympan Prod relatif à un concert prévu le dimanche 24 juillet 2016 dans le parc Wangen Im Allgäu
N°2016-160	Contrat avec l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes » relatif à une présentation musicale prévue le dimanche 19 juin 2016 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique
N°2016-161	Modification de la régie de recettes et d'avances concernant les encaissements et règlements de la gestion locative des biens et des droits de stationnement du parking du Théâtre appartenant à la Commune de La Garenne-Colombes
N°2016-162	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association La Scena Befana
N°2016-163	Contrat avec l'association Goneprod relatif à l'organisation d'un concert prévu le mardi 21 juin 2016 dans le cadre de la fête de la musique
N°2016-164	Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne-Colombes en faveur de l'association Help Familles
N°2016-165	Attribution de la concession funéraire n°18452
N°2016-166	Attribution de la concession funéraire n°18450
N°2016-167	Attribution de la concession funéraire n°18453
N°2016-168	Attribution de la concession funéraire n°18454
N°2016-169	Attribution de la concession funéraire n°18455
N°2016-170	Attribution de la concession funéraire n°18456
N°2016-171	Attribution de la concession funéraire n°18457
N°2016-172	Attribution de la concession funéraire n°18458
N°2016-173	Attribution de la concession funéraire n°18459
N°2016-174	Attribution de la concession funéraire n°18460
N°2016-175	Attribution de la concession funéraire n°18461
N°2016-176	Attribution de la concession funéraire n°18462
N°2016-177	Attribution de la concession funéraire n°18463
N°2016-178	Attribution de la concession funéraire n°18464
N°2016-179	Attribution de la concession funéraire n°18465
N°2016-180	Attribution de la concession funéraire n°18466
N°2016-181	Attribution de la concession funéraire n°18467

**M. le Maire**

Avez-vous des questions ?

**M. Conway**

J'ai une question, qui n'a pas d'enjeu économique, sur les décisions 141 et 142 qui portent sur un marché relatif à l'entretien et à la maintenance du matériel et des systèmes de sécurité incendie. J'ai souvenir que c'était passé en commission d'appel d'offres et que nous avons vu cela. Il y a un avenant coup sur coup pour deux des lots avec l'entreprise AG2S. Ces montants m'effraient parce que l'un est de 176,40 € et l'autre de 600 €. Je voulais savoir ce qui a conduit à rédiger un avenant sur un marché qui vient d'être conclu.

**M. le Maire**

On me dit que ce sont les portes du parking Charles de Gaulle. C'est un problème sur les portes de parking. Effectivement, les sommes sont considérables.

Avez-vous d'autres questions ?

Oui, nous sommes obligés de passer un avenant parce que ce n'est pas dedans.

**M. Conway**

Je croyais me souvenir qu'il y avait un bordereau de prix.

**M. le Maire**

Les portes n'étaient pas prévues. Le bordereau ne peut être utilisé que lorsque la nature des travaux est prévue.

**M. Hervo**

C'est le périmètre du marché qui a changé.

**M. le Maire**

Il n'y a pas de bouleversement de l'économie générale du projet, par définition.

Avez-vous des questions ?

**6.2 - Remerciements**

**M. le Maire**

Je vous transmets les remerciements de la SCO\*, de l'Amicale des locataires Sabligar et de la Sherpas\* pour les subventions reçues.

**6.3 - Questions orales**

**M. le Maire**

Une question de M. Conway.

**M. Conway**

Cette question vous a été envoyée le mardi 27 juin pour vous permettre de préparer votre réponse. Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en réponse à notre demande formulée à plusieurs reprises, vous vous étiez engagés à ce que l'information sur les dates des différentes manifestations communales (accueil des nouveaux Garennois, cérémonies de citoyenneté, inaugurations) soit systématiquement communiquée par courrier électronique aux conseillers municipaux qui le souhaitent, et ce, dès que les dates de ces manifestations étaient connues. Cela permettait d'éviter que certaines invitations ne s'égarer et que, de ce fait, nous ne soyons pas informés à temps, voire pas du tout, des différentes manifestations auxquelles nous devrions être conviés en tant que représentants élus.

Cela a été depuis mis en pratique avec quelques oublis certes, mais mineurs. Par contre, dernièrement, cela n'a pas été fait. J'ai appris après coup qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux Garennois avait été organisée le samedi 11 juin dernier à 11 heures. Après vérification auprès de mes collègues, n'appartenant pas à la majorité municipale, il s'avère qu'aucun d'entre nous n'a reçu cette information. Pouvez-vous donner les instructions afin que nous recevions le même document que celui envoyé aux conseillers municipaux de la majorité les avertissant des différentes manifestations à venir ? Je vous remercie de votre réponse et de votre action en ce sens.

**M. le Maire**

Il ne faut pas en faire des tonnes. Chaque semaine, nous vous envoyons le lundi le *traffic planning* qui contient toutes les manifestations. Vous êtes sur la liste. Dorénavant, regardez dans votre liste de spam. J'ai demandé qu'un accusé de réception soit marqué sur le mail pour que nous n'ayons pas d'ambiguïté.

Monsieur Conway, vous le recevez comme tout le monde. Je pense que quelque chose vous échappe. Les voies de la technique sont impénétrables parfois.

Regardez dans les spams.

**M. Conway**

Je n'étais pas le seul.

**M. le Maire**

Vous aurez tous désormais un accusé de réception.

Je vous souhaite de bonnes vacances si nous ne nous revoyons pas.

Avant de partir, M. Montagnon et M. Sammut et tout le monde disent qu'il faut signer les budgets avant de partir. Vous ne partez pas aussi rapidement que vous auriez souhaité partir.

À bientôt !

L'ordre du jour est terminé. Je lève la séance.

*La séance est levée à 20 heures 58.*